

DATE: 22/11/2022		REFERENCE: DMO INF – 22 024		
EMETTEUR:		DESTINATAIRE(S):		
Nom Département Téléphone	: Gaelle SALAUN : Marketing et Data Performance : 03 87 21 42 68	Réseau Commercial Gestion Privée		
REDACTEUR:		COPIE(S) POUR INFORMATION:		
Nom Téléphone	: Fabien LOSSER : 03 88 52 57 39	Directions BDD, BDR Directions Fonctionnelles Expertise Solutions Clients		
PROCESSUS				
Nom du processus : Epargne Financière		Pilote du Processus : Nadège VIAUD		

Objet : mise en marché de l'Emprunt BPCE janvier 2028 FR001400DEM0 (BPCE Vie & Natixis Life) FR001400DFD6 (CNP)

Résumé de la note

Du 22 novembre 2022 au 12 janvier 2023, la CEGEE commercialise sur assurance-vie et contrats de capitalisation uniquement, une **obligation BPCE zéro coupon** au taux nominal de 3,70 %

Informations Essentielles

L'emprunt est éligible au versement initial, versement(s) libre(s) complémentaire(s) et arbitrage(s) L'emprunt n'est pas éligible aux versements programmés, options d'arbitrages automatiques et rachats partiels programmés.



Objectifs d'investissement	Valoriser mon capital	
	Préparer ma retraite	
	Percevoir des revenus complémentaires	
	Epargner pour mes proches	
	Transmettre mon patrimoine	
	Constituer une épargne	
	Préparer un projet immobilier	
Durée du projet	Dans LEA, l'horizon de placement minimum de l'emprunt est de 6 ans	
Profil risque accepté par le	R2	
client	Dans le cadre du parcours conseil « Personne Physique LEA/O2S », le support	
	peut être conseillé à des clients dont le profil de risque est Prudent tant que	
	le niveau de risque, global du client (LEA) ou par projet (O2S), est respecté.	
Commission de souscription	Néant	
Commission de rachat	En cas de rachat avant l'échéance de l'émission, des frais de courtage ou	
	d'arbitrage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie ou	
	de capitalisation.	
	La revente de l'instrument avant échéance est soumise aux risques de taux et	
	de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage	
Commissions de distribution	Les commissions versées par l'assureur au titre de l'Emprunt s'appliquent	
	selon les conditions habituelles, comme pour tous supports en Unités de	
	Compte.	
	En revanche, l'établissement ne perçoit aucune rémunération de BPCE au	
	titre du placement de l'emprunt.	
Complétude et conformité DRC	Obligatoire	

La CEGEE s'est positionnée sur un contingent de 40 M€ réparti provisoirement comme suit :

DIRECTIONS COMMERCIALES	Contingent d'emprunt BPCE sur assurance-vie	
AUBE - HAUTE MARNE	3 274 139	
MARNE - ARDENNES	6 199 463	
MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE	6 699 427	
MOSELLE	7 773 624	
VOSGES	3 606 760	
BAS RHIN	7 970 296	
HAUT RHIN	4 476 291	
TOTAL CEGEE	40 000 000	

1. CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT BPCE

D'une maturité de 5 ans, l'Emprunt BPCE s'adresse à des clients particuliers de moins de 80 ans recherchant :

- → Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une protection de capital de 100 % à l'échéance du 20/01/2028,
- → Un rendement de 3,70 %, les intérêts étant capitalisés et versés à l'échéance de l'emprunt, soit le 20/01/2028, sous la forme d'une prime de remboursement.
 - NB : le cas échéant, la rémunération des sommes investies avant la livraison des titres est précisée dans la Fiche d'Information Assurance vie (FIS).

Cet emprunt s'adresse uniquement aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à l'échéance.

A l'échéance de l'emprunt, le montant disponible sera arbitré automatiquement sur un support en unités de compte présent au contrat d'assurance vie pour BPCE Vie, Natixis Life (BPCE Life) et CNP Assurances. Au moment du remboursement, le client sera informé par l'assureur.



Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue.

Cet emprunt BPCE peut être proposé aux particuliers, à la clientèle Grand Public et Premium qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 5 ans.

Code ISIN	FR001400DEM0 (BPCE Vie & Natixis Life) FR001400DFD6 (CNP)	
Emetteur	BPCE	
Devise	Euro (€)	
Valeur Nominale du titre	100€	
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale	
Frais	Pas de frais lié à la souscription de l'emprunt. Frais sur versements et frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (selon conditions tarifaires ou grille dérogatoire en vigueur)	
Eligibilité	Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unité de compte CNP, BPCE VIE et Natixis Life (BPCE Life): ✓ CNP: - Nuances Grenadine - Nuances 3D: en Gestion Libre et en parallèle des UC gérées dans la Gestion Déléguée - Nuances Plus et Nuances Privilège: en Gestion Libre et en parallèle des UC gérées dans la GSM - Nuances Capi ✓ BPCE Vie (toutes générations): - Millevie Initiale et Millevie Initiale 2 - Millevie Essentielle et Millevie Essentielle 2: en Gestion Libre et en parallèle du service de Gestion Déléguée - Millevie Premium et Millevie Premium 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion - Millevie Capi et Millevie Capi 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion - Millevie Infinie et Millevie Infinie 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion ✓ Natixis Life: - Millevie Life et Millevie Lux dans le cadre de la souscription des FAS. La commercialisation de ces contrats est réservée aux CAGP et banquiers privés Non éligible à CTO/ PEA	
Durée d'investissement conseillé	5 ans	
Date de règlement / livraison	20 janvier 2023	
Date d'échéance	20 janvier 2028	
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse Prévu, le jour de Bourse Prévu suivant.	
Cas de revente avant l'échéance	Elle fait perdre au client le bénéfice de la garantie en capital à l'échéance, les obligations seront revendues aux conditions du marché.	
Lieu d'admission à la cotation des titres	Euronext Paris	
	Pour les contrats CNP : pas de garantie plancher en cas de décès	
	Pour les contrats BPCE (Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium,	
	Millevie Infinie, Millevie Initiale 2, Millevie Essentielle 2, Millevie Premium 2, Millevie	
	Infinie 2): ce support financier temporaire bénéficie de la garantie plancher en cas	
Garantie plancher en cas de décès	<u> </u>	
	de décès selon les modalités prévues dans les conditions générales valant notice	
	d'information du contrat détenu par l'adhérent.	
	La garantie plancher est activée uniquement si l'assuré au moment du décès est âgé de moins de 85 ans.	
Fiscalité	Sur l'assurance vie et les contrats de Capi : Fiscalité de l'assurance vie et	
riscuite	capitalisation	



2. Retrouvez le kit de présentation en cliquant ici.

En voici le sommaire :

- O1 Pourquoi un emprunt BPCE ?
- O2 Caractéristiques, contingents, risques et cible de clientèle
- **03** Parcours conseil
- O4 Argumentaires pour les conseillers « particuliers »
- O5 Assurance-vie et fiscalité
- 06 Pour en savoir +

3. SPECIFICITES DE LA COMMERCIALISATION DANS L'ASSURANCE VIE

Pour les contrats Natixis Life / Natixis Life France : Cf. la procédure spécifique aux Marchés Premium

	CNP	BPCE Vie et BPCE Life	
Contrats Eligibles	Nuances Plus: uniquement en dimension Liberté et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances Capi Nuances Privilège: gestion libre et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances 3D: uniquement en Dimension Liberté, en gestion libre et en parallèle de la Gestion Déléguée Nuances Grenadine: uniquement en Dimension Liberté	Millevie Premium et Millevie Infinie et Millevie Infinie 2 Millevie Capi et Millevie Essentielle et Millevie Essentielle 2, et gestion libre ou en parallèle du service de Gestion Déléguée Millevie Initiale et Millevie Initiale 2	
Opérations réalisables	PUMA du 22/11/2022 au 12/01/2023 inclus Adhésion par transfert d'un contrat d'assurance vie (Vers Nuances Plus en Dimension Liberté et en parallèle de la GSM, Nuances 3 D uniquement en Dimension Liberté). Versement complémentaire	Pour les contrats BPCE Vie, MyAssur du 22/11/2022 au 12/01/2023 inclus Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s)	
	Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation. Arbitrage depuis (contrats en gestion libre et GSM/GEDEL): - le support en euros du contrat, - les UC permanentes	Arbitrage depuis : - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion. WebAssur jusqu'au 30/12/2022 inclus (redirection	
	Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans ISI La fonctionnalité « recyclage », n'est plus accessible, il y a lieu désormais de passer par un arbitrage classique pour recycler les fonds échus Mode manuel ISI jusqu'au 30/12/2022 Si l'indisponibilité est momentanée :	automatique à partir de MyAssur) Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembrée Adhésion et versement complémentaire dans le cadre : • d'une opération demandée par une	



	 Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+4 pour l'adhésion par transfert, le versement libre (Nuances 3D, Nuances Grenadine, Nuances Plus, Nuances Privilège, et Nuances Capi) et l'arbitrage (Nuances Plus et Nuances Privilège). A défaut, SAISIE OBLIGATOIRE SOUS ECUSTAT : dernière saisie impérativement le 30/12/2022 au soir Arbitrage (procédure manuelle) dans le cadre de Nuances Capi L'arbitrage pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège ou pour Nuances Plus. 	Personnes Politiquement Exposée (après analyse par la sécurité financière) d'une opération incohérente au regard de la connaissance client (après analyse et décision par la Sécurité financière) de blocages contentieux Assureur (après analyse et décision du département émetteur du code blocage) de l'Epargne Handicap de contrat démembré Adhésion pour les Non-Résidents. Sauf pour les citoyens ou résidents aux Etats-Unis.	
Valeur Liquidative	Valeur liquidative initiale de l'UC : 100 € jusqu'au 20/01/2023 et après cette date : VL quotidienne		

Point d'attention :

Garantie

Il est impératif d'utiliser <u>systématiquement</u> PUMA et MyAssur pour les opérations de souscription, de versement et d'arbitrage et de réserver le recours à ISI et WebAssur uniquement aux situations qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement automatique sur PUMA ou MyAssur.

Rappel : Les opérations manuelles sous ISI ou Web Assur pourront être saisies jusqu'au 30 Décembre 2022

4. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL – SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Protection du capital à l'échéance du 20 janvier 2028

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur. Les distributeurs sont soit des actionnaires de l'Emetteur (les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires) soit d'autres établissements de crédit du Groupe BPCE, affiliés à l'Emetteur ou aux Caisses d'Epargne et aux Banques Populaires.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.

5. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 20 janvier 2028, s'effectue aux conditions du marché. L'investisseur prend alors un risque de perte en capital non mesurable a priori, et pouvant être totale.

Voici les risques principaux :

- Conflits d'intérêts potentiels
- Risque de marché des Obligations, et risque lié au taux d'intérêt des Obligations en cas de vente avant l'échéance
- Risque de liquidité sur le marché secondaire des Obligations en cas de vente avant l'échéance
- Risque de non remboursement du capital investi, et/ou de non-paiement des intérêts en cas de défaut de l'Emetteur BPCE
- Dans certains cas limités et définis dans le Prospectus, il existe un risque limité que les obligations soient remboursées par anticipation (évènements fiscaux ...). Le montant du remboursement correspondra au capital augmenté d'une prime de remboursement anticipée *.

La Prime de Remboursement Anticipé désigne la prime versée par Obligation en cas de remboursement anticipé conformément aux paragraphes 2.6.2.1 (Remboursement Optionnel en cas de survenance d'un Evènement de Retenue à la Source), 2.6.2.2 (Remboursement des Obligations suite à la survenance d'un Evènement de Brutage) ou 2.6.2.3 (Remboursement des Obligations suite à la survenance d'un Evènement de Déqualification MREL/TLAC) et correspondant à la Prime de Remboursement Final diminuée d'un taux annuel correspondant au Rendement Amorti capitalisé annuellement sur la période comprise entre la date de remboursement (incluse) et la Date d'Echéance (exclue) multiplié par la Valeur Nominale.

Les conditions précises pour déclencher le RA sont indiquées aux paragraphes 2.6.2.1 (Remboursement Optionnel en cas de survenance d'un Evènement de Retenue à la Source), 2.6.2.2 (Remboursement des Obligations suite à la survenance d'un Evènement de Brutage) ou 2.6.2.3 (Remboursement des Obligations suite à la survenance d'un Evènement de Déqualification MREL/TLAC).



 Fiscalité: les acquéreurs et les vendeurs potentiels des Obligations doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Obligations seront conservées ou dans d'autres juridictions

	Risque lié à la valeur de marché des Obligations
	Risque lié au taux d'intérêt des Obligations
	La baisse de notation de l'Emetteur peut également affecter la valeur de marché des
Dringing wy riggues	Obligations
Principaux risques	Risque de liquidité sur le marché secondaire des Obligations
	Remboursement du capital investi, paiement des intérêts et risque de remboursement anticipé
	Risques légaux et réglementaires
	Fiscalité

6. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée, Banque Privée

Age maximum recommandé: 80 ans

Canal de distribution: face à face

Avant de conseiller ce fonds au client :

Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.

Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.

La souscription doit <u>obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174)</u>. Sélectionner dans l'outil:

Projets:

- → Valoriser mon capital
- → Préparer ma retraite
- → Percevoir des revenus complémentaires
- → Epargner pour mes proches
- → Transmettre mon patrimoine
- → Constituer une épargne
- → Préparer un projet immobilier
- → Valoriser mon épargne

Durée: Moyen terme (6 ans) **Rendement/Risque**: R2

- □ Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- La durée de placement de ce type de produit étant de 5 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue eu égard au risque lié à une sortie anticipée avant l'échéance (âge limite maximum à la souscription : moins de 80 ans, pour un âge maximum inférieur à 85 ans en cas de sortie à l'échéance de l'Emprunt).

Pour les éventuels clients de 80 ans et plus qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de 80 ans et plus), le document de mise en garde « DECLARATION LIEE A LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE BPCE par un souscripteur âgé de 80 ans et plus » est à renseigner obligatoirement (doc EPA950 disponible sous AGIL).

Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de 80 ans et plus, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité.



Pour les personnes de 80 ans et plus, la validation préalable à toute souscription du Promoteur Risque Conformité n'est plus exigée.

- Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- **L'Emprunt BPCE ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats Unis**

Les informations essentielles à délivrer au client : les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document « synthèse épargne conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription (versement libre, arbitrage) ou d'adhésion <u>signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,</u>

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

- Souscription, versement et arbitrage assurance-vie Assurance Vie CNP et BPCE VIE :
 - ✓ Le contrat d'assurance vie
 - ✓ Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
 - ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
 - ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
 - ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL
 - ✓ La fiche d'information assurance vie (FIS)
 - ✓ Annexe à la FIS (« Caractéristiques principales des Obligations »)
 - ✓ Le DIS « Emprunt BPCE Janvier 2028 »
- Souscription Natixis Life/ Natixis Life France: Cf. la procédure spécifique aux Marchés Premium

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (http://www.amf-france.org/) et sur le site dédié de Natixis (http://www.ce.natixis.com/).

7. ARCHIVAGE ET NUMERISATION (souscriptions en assurance-vie)

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
	Transmettre à la numérisation IDATECH (pochette numérisation)			
Souscription EMPRUNT dans un contrat d'assurance vie	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ <i>MyAssur</i>	Non	OUI Pochette numérisation IDATECH
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	OUI Pochette numérisation IDATECH
	le cas échéant la fiche de versements assurance-vie à partir de 80 ans	A'GIL EPA950	OUI	OUI à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque Pochette jaune IDATECH
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et annexes spécifiques CNP Patrimoine	0174	Oui	Oui Pochette numérisation IDATECH

Les documents à numériser doivent être numérisés dans la rubrique Connaissance client, Conseil épargne conseil banque L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en <u>cliquant ici.</u>

Cordialement,
Gaëlle SALAÜN et Fabien LOSSER
Direction Marketing et Data Performance